



Délibération du Comité Syndical n° 2022_03_01 Séance du 1^{er} juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de juin à 18 h 00, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 26 mai 2022.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD, Claude BODET, Caroline LEBEAU, Roger COUE, Jean-Noël DESBOIS, Nicolas AMBROSINI, Jean-Claude DENIE, Gaëlle ESTAY, Robin BERCEGEAY (départ 18h40).

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat).

Étaient excusés : Denis LENORMAND, François FONTAINE, Catherine RICHOMME.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DENIE

Objet : Evolution des tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire

Une réflexion a été menée afin que la tarification appliquée par le syndicat pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire soit la plus proche possible de celle pratiquée par les communes de Guérande et de Saint-Lyphard.

Il est donc proposé de faire évoluer les tarifs de la restauration scolaire d'un tarif unique vers une tarification au quotient familial. Les tarifs de l'accueil périscolaire seraient revalorisés de 2%.

Les tableaux ci-dessous résument ces nouveaux tarifs :

RESTAURANT SCOLAIRE

TRANCHES DE QF	NOUVEAUX TARIFS	<i>Pour mémoire tarifs précédents</i>
0 à 400	1.84 €	TARIF UNIQUE : 2,95 €
401 à 600	2.19 €	
601 à 800	2.50 €	
801 à 1000	2.96 €	
1001 à 1200	3.16 €	
A partir de 1201	3.47 €	
Hors communes SIVOM	3.57 €	
Paniers repas	1.00 €	1.00 €
Repas adultes	7.10 €	7.10 €



ACCUEIL PERISCOLAIRE

TRANCHES DE QF	NOUVEAUX TARIFS	<i>Pour mémoire tarifs précédents</i>
0 à 400	1.50 €	1.45 €
401 à 600	1.60 €	1.55 €
601 à 800	1.70 €	1.65 €
801 à 1000	1.80 €	1.75 €
1001 à 1200	1.95 €	1.90 €
A partir de 1201	2.05 €	2.00 €
Hors communes SIVOM	3.45 €	3.40 €
Goûter	0.50 €	0.50 €

Vu l'avis favorable de la commission scolaire en date du 17 mai 2022.

Ceci exposé, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire indiqués dans les tableaux ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.**

VOTE : UNANIMITE

Nicolas CRIAUD
Président